



**Secrétariat général
Délégation à la mobilité et aux carrières**

**78, rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

Note de mobilité

SG/DMC/2017-435

15/05/2017

Date de mise en application : 14/05/2017

Diffusion : Tout public

Date limite de mise en œuvre : 15/05/2017

Cette instruction n'abroge aucune instruction.

Cette instruction ne modifie aucune instruction.

Nombre d'annexes : 1

Objet : Appel à candidature à l'emploi de sous-directeur des politiques de formation et d'éducation à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).

JORF n°0113 du 14 mai 2017

Texte n°48

Avis de vacance d'un emploi de sous-directeur

NOR: AGRS1714312V

Est déclaré susceptible d'être vacant au ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, l'emploi de sous-directeur des politiques de formation et d'éducation à la direction générale de l'enseignement et de la recherche (DGER).

L'enseignement agricole représente 145 000 élèves, 35 000 étudiants, 30 000 apprentis, 245 000 stagiaires de la formation continue. Il propose des formations et diplômes de la 4^e au doctorat. Il compte 800 établissements publics et privés. Au sein du service de l'enseignement technique, la sous-direction des politiques de formation et d'éducation est chargée de plusieurs grandes missions :

- les rénovations de diplômes jusqu'au niveau baccalauréat ;
- le suivi de la vie scolaire et étudiante (bourses, handicap, politiques d'égalité...) ;
- la coordination nationale de l'organisation des examens (du CAP agricole au BTS agricole) ;
- les partenariats professionnels, l'animation des politiques de formations continue et d'apprentissage et la préparation à l'installation en agriculture.

Le titulaire du poste est responsable de la conduite et du pilotage des missions confiées à la sous-direction : rénovation des diplômes (formations initiales, par apprentissage et professionnelle continue), évolutions et innovations pédagogiques, vie scolaire, aides sociales, examens...

Il représente la sous-direction auprès des autres directions ou services du ministère, de l'inspection de l'enseignement agricole, des autres ministères (éducation nationale, travail, finances, défense...), des directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF), des établissements publics et privés d'enseignement technique agricole, des partenaires extérieurs.

Le sous-directeur est commissaire du Gouvernement pour les fonds de formation VIVEA et FAFSEA. Il est secrétaire général de la commission professionnelle consultative des métiers de l'agriculture, de la transformation, des services et de l'aménagement des espaces et de ses commissions spécialisées. Il suit les questions relatives à la formation concourant à l'installation ainsi que le dossier concernant la promotion collective agricole.

Il suit et anime l'activité de quatre bureaux regroupant une trentaine d'agents. Il en assure le management et organise les synergies et complémentarités entre bureaux. Il s'assure

de la participation de la sous-direction dans les dossiers transversaux de la direction générale.

Le candidat devra être un fonctionnaire expérimenté, manifestant un intérêt pour les questions éducatives, avec une bonne pratique des relations interministérielles et une excellente capacité de négociation. Il devra faire preuve de capacités d'analyse et de prise de décisions et saura piloter un projet. Une aptitude marquée à l'animation d'équipes, à l'écoute et au dialogue avec les organisations représentatives des personnels est également requise. La bonne appréhension des enjeux des politiques du ministère sera appréciée.

Conformément aux dispositions du décret n° 2012-32 du 9 janvier 2012 modifié relatif aux emplois de chef de service et de sous-directeur des administrations de l'Etat, les candidatures accompagnées d'un curriculum vitae, doivent être transmises par la voie hiérarchique, à la DGER, à l'attention de Philippe VINÇON, directeur général, et à la délégation à la mobilité et aux carrières, secrétariat général du ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, 78, rue de Varenne Paris, 75349 Paris 07 SP, dans un délai de trente jours à compter de la date de publication du présent avis au Journal officiel de la République française.